



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 59 b) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud

État de la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/220, en date du 23 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'état de la coopération entre pays en développement (coopération Sud-Sud). On y étudie l'importance croissante de cette coopération ainsi que les possibilités qu'offre la mondialisation et les problèmes qu'elle pose. Le rapport donne une vue d'ensemble des tendances en ce qui concerne les accords de coopération mondiaux et régionaux et étudie le rôle joué par les pays en développement et développés, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile dans la coopération Sud-Sud. Enfin, il y est recommandé de prendre des mesures pour renforcer la coopération Sud-Sud, la rendre plus cohérente et la mettre mieux en relief.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. État de la coopération Sud-Sud	8–48	4
A. Accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux	8–34	4
B. Coopération monétaire et financière Sud-Sud	35–39	9
C. Flux d'investissements et de capitaux	40–44	10
D. Commerce international	45–48	11
III. Tendances et questions en évolution dans la coopération Sud-Sud	49–94	12
A. Pays en développement	49–60	12
B. Pays développés	61–66	15
C. Système des Nations Unies pour le développement	67–82	16
D. Secteur privé	83–88	19
E. Organisations non gouvernementales et organisations de la société civile ...	89–94	20
IV. Conclusions et recommandations	95–99	22

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte de l'état actuel de la coopération entre les pays en développement (coopération Sud-Sud). Il porte sur l'évolution de la situation depuis janvier 2003, une période où ces pays ont obtenu les meilleurs résultats économiques dans le monde en enregistrant à grande échelle des augmentations en volume et en valeur du commerce de produits manufacturés, de services et de produits de base.

2. La coopération Sud-Sud a reçu un appui accru de la part des pays en développement et de la communauté internationale dans son ensemble. Un certain nombre de conférences et de sommets importants ont ainsi été organisés par le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés et d'autres entités, notamment le Sommet Asie-Afrique, qui s'est tenu à Jakarta en avril 2005, et le deuxième Sommet du Sud, qui a eu lieu à Doha en juin 2005.

3. Les pays développés ont également manifesté leur ferme soutien à la coopération Sud-Sud. En février 2005, par exemple, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a organisé conjointement avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud une réunion destinée à établir une coopération plus étroite entre les membres du Comité et les pays en développement qui fournissent une assistance à d'autres pays du Sud. Au cours du sommet qu'ils ont tenu à Gleneagles (Écosse) en 2005, les dirigeants du Groupe des Huit (G-8) ont quant à eux souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, surtout du point de vue de l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

4. Le nouvel élan de la coopération Sud-Sud se manifeste non seulement par un engagement politique croissant, mais aussi par des tendances à l'accroissement des échanges commerciaux et des flux d'investissement Sud-Sud, et de la collaboration dans les secteurs monétaire et énergétique. Les initiatives menées dans le sens d'une intégration régionale et sous-régionale ont en outre élargi le champ des relations Sud-Sud.

5. La coopération Sud-Sud s'est également élargie au-delà des domaines classiques de l'économie et des techniques. À titre d'exemple, le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés ont déployé des efforts pour qu'elle s'étende à tous les aspects des relations internationales. Ils ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de faire converger les efforts Nord-Sud et Sud-Sud vers les mêmes objectifs de développement durable, et plus particulièrement vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. Afin de remédier au problème chronique du financement de la coopération Sud-Sud, le deuxième Sommet du Sud a préconisé le renforcement du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et a fait de ce dernier le principal mécanisme multilatéral de financement de cette coopération.

7. Le présent rapport examine les changements qui sont intervenus en ce qui concerne les accords entre les pays en développement dans les domaines monétaire, financier, commercial et de l'investissement, et donne une vue d'ensemble des tendances et des questions à l'ordre du jour. Il comporte également des conclusions et des recommandations. Les informations fournies sont extraites des documents issus d'un certain nombre de conférences internationales (voir par. 7); elles

proviennent également de divers rapports publiés, de communiqués officiels de gouvernements et de réponses apportées par des États et des organismes des Nations Unies à des questionnaires diffusés par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud. Afin de recueillir des informations sur les éléments nouveaux au sein du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci, on a procédé à des recherches par mots-clefs sur l'Internet.

II. État de la coopération Sud-Sud

A. Accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux

8. L'importance croissante de la coopération Sud-Sud s'est manifestée dans les textes issus d'un certain nombre de conférences internationales organisées par des pays en développement, à savoir : a) le treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Kuala Lumpur en février 2003; b) les première et deuxième Conférences des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique, tenues à Bandung (Indonésie) en juillet 2003 et à Durban (Afrique du Sud) en août 2004; c) la Réunion ministérielle sur la coopération Sud-Sud, organisée par le Groupe des 77 et la Chine à Marrakech (Maroc) en décembre 2003; d) le troisième Sommet sud-américain, tenu en décembre 2004 à Cuzco et Ayacucho (Pérou); e) le Forum de haut niveau sur le commerce et l'investissement, organisé à Doha en décembre 2004 également; f) le Sommet Asie-Afrique, tenu à Jakarta en avril 2005; et g) le deuxième Sommet du Sud, tenu à Doha en juin 2005.

9. Les réunions organisées par les organismes des Nations Unies sur le thème de la coopération Sud-Sud ont été les suivantes :

a) La première Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) en août 2003, a souligné la nécessité de résoudre dans le cadre de la coopération Sud-Sud les problèmes de transit et de transport des pays en développement sans littoral;

b) Au cours de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à São Paulo (Brésil) en juin 2004, on a pour la première fois reconnu au plan international la nécessité qu'ont les pays en développement de disposer d'une marge de manœuvre pour ajuster leurs politiques dans le contexte de l'intégration de leur économie aux marchés mondiaux;

c) La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée à l'issue de la Conférence sur les petits États insulaires en développement organisée en janvier 2005 à Port-Louis, a confirmé l'importance « cruciale » de la coopération Sud-Sud à tous les niveaux des relations internationales;

d) Le Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud, qui a tenu sa quatorzième session du 31 mai au 3 juin 2005, a examiné les faits nouveaux survenus au cours de la période biennale 2003-2004 et souligné la nécessité de donner une suite concrète à ses recommandations.

10. Les initiatives menées à l'échelle du continent africain et de l'Amérique latine et des Caraïbes et la coopération interrégionale des pays en développement ont pris un nouvel essor avec la participation croissante du secteur privé et des organisations de la société civile. Les résultats sont toutefois très variés. La plupart des États africains demeurent ainsi nettement désavantagés.

11. Le Projet de recherche des Nations Unies concernant les objectifs du Millénaire a noté l'importance de la coopération régionale dans la réalisation des objectifs. Étant donné que les projets régionaux ne bénéficient généralement pas de prêts bancaires, on a estimé que l'aide publique au développement destinée à la construction d'infrastructures régionales devait être portée de 2 milliards de dollars en 2002 à 11 milliards d'ici à 2015.

Afrique

12. Sur le plan politique, c'est l'Afrique qui a accompli les plus grands efforts dans le sens d'une intégration à l'échelle du continent. À l'exception du Maroc, les 53 pays que compte l'Afrique font tous partie de l'Union africaine, laquelle prévoit une intégration progressive des entités sous-régionales dans un marché commun s'étendant à tout le continent et doté d'un certain nombre d'institutions communes.

13. Les organes de l'Union africaine sont les suivants : a) la Conférence de l'Union (qui se réunit en session ordinaire au moins une fois par an); b) le Conseil exécutif des ministres de l'Union; c) le Comité des représentants permanents; d) le Conseil de paix et de sécurité (institué en mai 2004), comptant 15 membres et doté d'un conseil des sages à vocation consultative; e) le Conseil économique, social et culturel, composé de 150 représentants de la société civile (inauguré en mars 2005); f) le Parlement panafricain (qui a tenu ses deux premières sessions en 2004); g) la Commission, comptant 10 membres dont un président (qui est actuellement Alpha Oumar Konaré, ancien Président du Mali); et h) la Cour de justice, comprenant 11 juges élus par la Conférence.

14. Les initiatives Sud-Sud en faveur de la paix ont permis de prévenir et de résoudre un certain nombre de conflits en Afrique. En 1998, lorsque l'ONU a pour la première fois établi un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, 14 pays se trouvaient dans une situation de conflit armé ou de troubles civils et 11 autres devaient faire face à une crise politique grave et à l'instabilité. Le rapport établi en 2004 indique que le nombre de pays africains en situation de conflit armé est passé à six et que très peu d'autres pays connaissent une crise politique majeure¹.

15. Les initiatives de paix menées aux niveaux sous-régional et régional ont contribué pour beaucoup à mettre fin aux conflits. L'Union africaine a envoyé sa première force de maintien de la paix sur le terrain en mai 2003, en déployant au Burundi des soldats originaires d'Éthiopie, du Mozambique et d'Afrique du Sud. En 2004, elle a envoyé dans la région soudanaise du Darfour des contrôleurs chargés de surveiller l'application d'un accord de cessez-le-feu dans le contexte de la guerre civile, ainsi que 150 soldats rwandais chargés de les protéger. Il est actuellement prévu d'étoffer la force de maintien de la paix. Si l'appui international se concrétise comme promis, celle-ci pourrait compter plus de 7 000 hommes d'ici à la fin du mois de septembre 2005 et 12 000 hommes en 2006².

16. Les membres du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont pris une initiative particulièrement importante en établissant le Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour évaluer, contrôler et promouvoir la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, ainsi que le respect des normes relatives aux droits de l'homme. En juin 2005, les rapports nationaux établis par le Ghana et le Rwanda ont été présentés lors d'un forum organisé à Accra, ce qui a donné lieu au lancement du mécanisme d'évaluation par d'autres États africains. À ce jour, 23 pays africains ont accepté de participer à ce mécanisme.

17. Les perspectives de la coopération Sud-Sud et les obstacles auxquels elle se heurte se manifestent clairement dans le contexte du NEPAD, car ce dernier constitue le cadre général de 22 initiatives majeures dans le domaine du développement. À titre d'exemple, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, dont le volet d'application a été présenté lors d'une réunion ministérielle de l'Union africaine organisée à Accra en mai 2005, a révélé les coûts exorbitants dus à une infrastructure insuffisante. Les frais de transport et d'assurance représentent ainsi 55,5 % de la valeur des exportations au Malawi, 51,8 % au Tchad, 48,4 % au Rwanda, 35,6 % au Mali, 35,5 % en Ouganda et 32,8 % en République centrafricaine³.

18. Le coût de la mise en œuvre du Programme intégré jusqu'en 2015, laquelle est essentielle pour la réalisation de l'objectif du Millénaire consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim, est évalué à quelque 18 milliards de dollars. À titre de comparaison, ce chiffre représente environ 90 % du coût annuel des importations alimentaires de l'Afrique.

19. Malgré la multiplicité des obstacles à l'intégration régionale en Afrique, des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines. Ainsi, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ont progressé sur la voie de la libéralisation et de la facilitation des échanges. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté d'Afrique de l'Est ont facilité la circulation transfrontalière des personnes en instituant des passeports régionaux. À la suite de négociations menées en 2003 et 2004, les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est ont signé un protocole établissant une union douanière, laquelle est devenue opérationnelle en janvier 2005. Enfin, la Communauté de développement de l'Afrique australe a poursuivi la mise en place d'un réseau électrique régional et d'une infrastructure régionale en vue de constituer des « couloirs de développement » dans la région.

Asie

20. L'Asie connaît la croissance économique la plus forte au monde et les échanges entre les économies asiatiques progressent dans tous les domaines, les gouvernements favorisant la forte participation du secteur privé.

21. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie est entré en vigueur en juillet 2005, établissant les normes pour un réseau routier de 141 000 kilomètres qui traverse 32 pays et s'étend des côtes pacifiques de l'Asie à l'Europe. Environ 16 % du réseau ne satisfait pas aux normes minimales fixées par cet accord et l'on estime qu'il faudra 18 milliards de dollars pour les moderniser. Un accord en vue de la création d'un réseau ferroviaire transasiatique qui reliera tous les réseaux nationaux devrait être ouvert à la signature en 2006.

22. En octobre 2003, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont signé un accord d'une importance capitale aux fins de la création d'une communauté économique d'ici à 2020. Le lendemain, la Chine et l'Inde ont été les premiers pays non membres de l'ASEAN à adhérer au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, portant création de l'ASEAN, qui oblige à renoncer à l'usage de la force. En outre, ces deux pays (de même que le Japon) ont signé individuellement avec l'ASEAN des accords prévoyant la réduction des barrières commerciales en vue de la création d'une zone de libre-échange qui englobera les plus puissantes économies d'Asie et la très grande majorité de sa population.

23. Un accord global de coopération économique signé en juin 2005 par l'Inde et Singapour (le deuxième investisseur étranger d'Asie après la Région administrative spéciale de Hong Kong) favorisera le commerce, l'investissement et les mouvements de main-d'œuvre.

24. La coopération régionale en Asie s'est intensifiée ces derniers mois. La Chine et l'Inde ont signé un accord visant à accroître rapidement les échanges commerciaux à travers leur frontière himalayenne commune. En janvier 2004, un accord portant création de la Zone de libre-échange d'Asie du Sud a été signé lors d'une réunion au sommet des sept membres (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka) de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). La mise en œuvre de cet accord devrait commencer d'ici à 2006 et s'achever en l'espace de 10 ans. En outre, en 2004, les dirigeants de l'ASACR ont signé une charte sociale de la sous-région, ainsi qu'un protocole additionnel sur le financement du terrorisme, et confirmé la création d'un centre de surveillance sanitaire de l'ASACR et d'un système rapide d'intervention sanitaire.

25. À la réunion ministérielle tenue en Thaïlande en février 2004, six pays – le Bhoutan, l'Inde, le Myanmar, le Népal, Sri Lanka et la Thaïlande – sont convenus de créer une zone de libre-échange d'ici à 2017. L'Inde réalisera une étude de faisabilité d'un port en eau profonde au Myanmar, qui servirait de port d'éclatement entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Un tronçon de 2 560 kilomètres de la Route d'Asie sera achevé avant la fin de 2005, ce qui permettra pour la première fois de se rendre par la route de la côte de l'océan Indien du Myanmar aux rivages du Viet Nam qui bordent l'océan Pacifique.

26. Les six membres du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) ont commencé la mise en place d'une union douanière le 1^{er} janvier 2003, à l'issue de 15 ans de négociations.

27. L'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui favorise notamment la coopération sur les questions d'économie et de sécurité entre la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan a créé deux organes permanents en 2004 : un secrétariat à Beijing et un centre régional antiterroriste à Tachkent. L'Inde et la Mongolie bénéficient d'un statut d'observateur.

28. Outre les accords de coopération officielle, l'Asie connaît un nombre croissant de dialogues et de consultations de haut niveau sur les questions régionales. Les retraites annuelles du Forum régional de l'ASEAN (établi en 1994) continuent d'attirer un nombre toujours plus important de partenaires du dialogue, qui comprennent désormais la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le

Japon et l'Union européenne. L'initiative Dialogue de coopération asiatique, lancée par la Thaïlande en 2002, a pour objectif la création d'une communauté asiatique représentant toutes les régions du continent. Elle compte 28 membres en 2005. Depuis 2002, le Forum de Boao pour l'Asie favorise le dialogue entre les participants, qu'ils soient du monde politique, du milieu des affaires ou de la société civile.

Amérique latine

29. La Communauté sud-américaine des nations a été créée lors d'un sommet qui s'est tenu à Cuzco (Pérou) le 8 décembre 2004. Elle doit devenir une zone d'intégration sud-américaine sur le plan politique, social, économique, environnemental et au niveau de l'infrastructure, qui aura une identité propre dans les enceintes internationales. Selon les plans établis dans le cadre de l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, elle verra le jour grâce à un programme de développement décentralisé qui s'articulera autour de 10 pôles d'intégration, chacun disposant de 32 projets de fond, pour un budget de 4,2 milliards de dollars sur cinq ans⁴.

30. L'accord sur la Communauté sud-américaine des nations est intervenu dans la foulée d'un accord de libre-échange conclu en octobre 2004 entre la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), qui se compose de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay. Le Guyana et le Suriname feront partie de la Communauté sud-américaine des nations tout en demeurant membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir par. 31).

31. On reconnaît dans l'ensemble qu'il est nécessaire de développer l'infrastructure des transports et des communications, mais les mesures conjointes tardent à être mises en œuvre. Par exemple, après la décision de la Communauté andine, en août 1996, de mettre au point son propre système de communications par satellite, près d'une décennie s'est écoulée avant qu'un satellite provisoire soit placé en orbite tel que prévu. Entre-temps, un cadre juridique de coopération a été mis sur pied et Andesat, une entreprise multinationale andine comprenant 44 entreprises de la région, a été créée.

Amérique centrale

32. Les cinq États d'Amérique centrale n'ont pas réussi à atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixés de réaliser une union douanière à l'horizon 2003. Toutefois, ils ont harmonisé leurs lignes tarifaires à plus de 90 %, conclu un traité sur les investissements et les services, et établi un mécanisme de règlement des différends. En 2004, El Salvador et le Guatemala ont levé toutes les restrictions le long de leur frontière. La région s'emploie à réaliser son intégration économique et à mener des négociations concernant les propositions avancées par les États-Unis en vue de la mise en place d'un Accord de libre-échange centraméricain et de l'Accord de libre-échange des Amériques.

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

33. La Communauté des Caraïbes, qui compte 15 membres, va se transformer en Marché et économie uniques de la CARICOM à la fin de 2005. En avril 2005, on a inauguré la Cour de justice des Caraïbes à Port of Spain, qui est devenue le tribunal

de dernière instance pour les pays de la région, remplaçant ainsi le Conseil privé britannique dans ce rôle. La Cour de justice des Caraïbes est également un tribunal de première instance pour l'interprétation et l'application du Traité révisé de Chaguamamas, la charte fondatrice de la CARICOM.

34. Les pays ayant de plus en plus tendance à se regrouper aux niveaux régional et sous-régional pour régler les questions d'intérêt commun, il convient de renforcer la coordination entre les spécialistes et les principaux décideurs au sein des secrétariats de ces groupements.

B. Coopération monétaire et financière Sud-Sud

35. Globalement, en 2004, les pays en développement ont enregistré un important excédent de leurs comptes d'opérations courantes, de l'ordre de 2 % de leur produit intérieur brut (PIB). Leurs réserves en devises ont augmenté de 378 milliards de dollars en 2004, pour atteindre le niveau record de 1 600 milliards de dollars. Les réserves en devises de la Chine s'établissaient à 610 milliards de dollars et celles de l'Inde à 125 milliards de dollars⁵. Les membres de l'ASEAN, la République de Corée et la province chinoise de Taiwan détiennent également des réserves considérables.

36. Après la crise financière asiatique de 1997, les 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée (connus sous l'appellation ASEAN+3) ont décidé, lors d'une réunion à Chiang Mai (Thaïlande), de créer des institutions régionales afin de les protéger contre la récurrence d'une fuite des capitaux, laquelle avait précipité la crise. Des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative de Chiang Mai. En juin 2003, les pays de l'ASEAN+3 sont convenus d'harmoniser leurs politiques et normes financières, leurs systèmes de réglementation et leurs régimes fiscaux. Dans la foulée, ces pays ont lancé un fonds obligataire asiatique d'un milliard de dollars⁶. Le deuxième fonds obligataire asiatique a été créé en décembre 2004⁷. Les pays de l'ASEAN+3 étudient la faisabilité d'un fonds indiciel d'obligations panasiatique et d'un fonds constitué de fonds obligataires, qui offriraient un instrument économique et diversifié aux investisseurs. En outre, les discussions se poursuivent quant à la création d'une zone de monnaie unique, semblable à la zone euro.

37. Le Réseau ministériel des pays pauvres très endettés est un autre effort de coopération Sud-Sud. Les membres du Réseau – un groupe de 38 pays recensés par le Fonds monétaire international dans le cadre de l'initiative qu'il a lancée en 1996 en faveur de l'allégement de la dette – se réunissent deux fois par an pour faire un bilan de la situation et se consulter. À leur onzième réunion, qui s'est tenue en mars 2005 à Maputo, les ministres des pays pauvres très endettés ont demandé une aide pour renforcer leur capacité de déterminer un degré d'endettement tolérable et de mettre en place un cadre d'action. Les ministres ont également demandé une coordination des informations sur les pratiques exemplaires en matière d'utilisation efficace de l'aide au développement. Donnant suite aux appels en faveur de l'annulation de la dette, la Chine et l'Inde ont annulé des sommes considérables (1,2 milliard et 500 millions de dollars respectivement) que d'autres pays en développement leur devaient.

38. Un certain nombre de pays en développement octroient également une aide sous forme de dons. En juin 2003, les Ministres brésilien, indien et sud-africain des

affaires étrangères ont convenu, à l'occasion d'une rencontre à Brasília, de créer un forum de dialogue afin de tenir des concertations régulières sur des questions très diverses. Le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ont créé un fonds pour la lutte contre la faim et la pauvreté, qui est administré par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement.

39. L'un des domaines où il y a peu de coopération Sud-Sud est la question de l'envoi de fonds par les expatriés à destination des pays en développement. On estime que ces envois de fonds ont augmenté de 10 milliards de dollars en 2004, pour atteindre 126 milliards de dollars, ce qui s'inscrivait dans le prolongement d'une augmentation de 17 milliards de dollars enregistrée en 2003. Près de la moitié de cette augmentation de 41 milliards de dollars enregistrée dans les envois de fonds vers les pays en développement entre 2001 et 2004 a bénéficié aux pays à faible revenu. C'est l'Asie du Sud qui en a le plus profité (17 milliards de dollars), suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (13 milliards), et de l'Asie de l'Est et du Pacifique (7 milliards)⁸. Les envois de fonds sont mieux répartis que les flux de capitaux à destination des pays en développement. De nombreux petits pays en développement (Lesotho, Liban, Tadjikistan et Tonga par exemple) reçoivent également des transferts de fonds, qui représentent une part importante de leur produit intérieur brut ou un montant important par habitant. La coopération Sud-Sud, pourrait être centrée sur l'amélioration des statistiques, l'acheminement de ces envois de fonds par les circuits bancaires officiels et la réduction des frais associés à l'envoi de fonds (qui peuvent atteindre 20 % pour de petites sommes).

C. Flux d'investissements et de capitaux

40. Les pays en développement sont non seulement devenus une destination de choix pour l'investissement étranger direct (IED), mais s'affirment également en tant qu'investisseurs internationaux. De 2001 à 2003, les sorties d'IED en provenance des pays en développement se sont établies en moyenne à 37 milliards de dollars par an, ce qui est pratiquement comparable à la moyenne des flux annuels d'IED dans le monde pendant la première moitié des années 80. Environ le tiers était destiné à des pays en développement. Le volume total de l'IED des pays en développement est passé de 129 milliards de dollars en 1990 à 859 milliards en 2003, près de la moitié étant des investissements Sud-Sud⁹.

41. Selon le *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2004* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les études les plus récentes montrent que les flux d'IED Sud-Sud ont progressé plus rapidement que les flux Nord-Sud pendant les années 90 et que l'intégration financière des pays en développement était plus poussée qu'on ne le croyait. Cela s'est révélé particulièrement important pour les petites économies car les grandes entreprises des pays en développement ont tendance à investir dans les pays dont le niveau de développement est identique ou inférieur à celui de leur propre pays.

42. Les entreprises de distribution sud-africaines ont essaimé dans d'autres pays africains à la recherche de débouchés qui n'existent plus en Afrique du Sud. Les industries manufacturières malaisiennes se sont implantées en Indonésie et au Viet Nam, où les salaires sont moins élevés. La Chine a investi dans les mines de fer et les aciéries au Pérou et dans le pétrole en Angola et au Soudan. Des entreprises

indiennes de technologie de l'information se sont installées dans plus d'une douzaine de pays, dont la Chine.

43. Plusieurs raisons expliquent ce nouvel élan dans les flux d'investissement Sud-Sud. La première est que les gouvernements encouragent les sorties d'IED. La Chine fournit des assurances-investissements et des allègements fiscaux aux entreprises qui investissent à l'étranger. D'autres gouvernements favorisent les investissements dans le cadre d'accords bilatéraux. Il existe 653 traités d'investissement bilatéraux entre les pays en développement, qui s'appliquaient à environ 20 % du volume de l'IED Sud-Sud en 2003. Les pays qui font le plus d'investissements directs à l'étranger sont parmi ceux qui ont conclu le plus de traités d'investissement bilatéraux, tels que l'Inde, la Malaisie et Singapour.

44. Pour ce qui est des investissements entre pays africains, les flux proviennent surtout d'Afrique du Sud. L'absence de structures institutionnelles et le manque de capacités constituent des obstacles à l'IED et aux placements de portefeuille intra-africains. La plupart des 20 marchés financiers qui existent en Afrique souffrent de sous-capitalisation. Ils représentent environ 7 % de la capitalisation des nouveaux marchés financiers et seules quelques entreprises y sont cotées. La plupart de ces places boursières sont mal équipées pour traiter les opérations transnationales. Cependant, la Bourse de Johannesburg – la plus importante d'Afrique avec 180 milliards de dollars de capitalisation – et la Bourse régionale de huit États francophones d'Afrique de l'Ouest favorisent activement l'investissement étranger.

D. Commerce international

45. Les pays en développement constituaient, en 2003-2004, le secteur de l'économie mondiale qui jouissait du taux de croissance le plus rapide, poursuivant ainsi une tendance qui dure depuis 20 ans et qui a permis à ces pays de porter de 20 à 30 % leur part de l'ensemble du commerce mondial. Les activités de fabrication, qui représentaient, en 1980, 20 % (115 milliards de dollars) des exportations de ces pays, en représentaient 70 % (1 300 milliards de dollars) en l'an 2000.

46. Le commerce entre pays en développement croît actuellement à un rythme plus rapide que les échanges entre ces pays et les pays développés et représente maintenant plus de 40 % du total des activités commerciales du Sud. La force collective des pays en développement en matière de commerce international est également à la hausse, comme en témoigne l'aboutissement de leurs démarches pour faire inscrire la question des subventions à l'agriculture qui faussent le marché à l'ordre du jour du cycle de Doha des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce.

47. Le commerce Sud-Sud varie énormément d'une région à l'autre. Près de la moitié des activités commerciales de l'Asie sont de type Sud-Sud. En Amérique latine, le commerce Sud-Sud, qui se rétablit rapidement après la grave crise économique de 2001, compte pour 15 % environ des activités commerciales. Quant au commerce intra-africain, il représente environ 11 % des activités commerciales de la région; si cette proportion est la plus faible des régions du monde, elle a néanmoins doublé depuis 1980.

48. Le moyen traditionnel d'accroître le commerce intra-africain, qui consisterait à réduire les tarifs douaniers, est problématique pour quantité de pays qui comptent, pour une bonne part de leurs recettes publiques, sur les droits à l'importation. Les autres obstacles sont légion. Un cinquième environ de la population d'Afrique (soit deux fois plus qu'en Asie ou en Amérique latine) est enclavée, et un tiers seulement vit à 100 kilomètres ou moins du littoral, contre plus de 40 % dans les autres régions. L'infrastructure matérielle est insuffisante ou inexistante; le transport ferroviaire des marchandises représente moins de 2 % du total mondial, le transport maritime, 11 % et le fret aérien, moins de 1 %.

III. Tendances et questions en évolution dans la coopérations Sud-Sud

A. Pays en développement

Afrique et Asie

49. À l'heure actuelle, environ 16 % des exportations de l'Afrique sont acheminées vers l'Asie, particulièrement la Chine, l'Inde, la République de Corée, et la Province chinoise de Taiwan, et ces exportations augmentent à raison d'environ 10 % par an, en moyenne. Les possibilités d'une expansion encore plus grande sont considérables – dans le domaine du commerce mais aussi dans divers autres types d'échanges – que la nécessité d'une stratégie globale en la matière est devenue encore plus évidente.

50. Diverses possibilités ont été envisagées lors des séances de la Conférence des organisations sous-régionales d'Asie et d'Afrique, qui se sont tenues en juillet 2003 et août 2004, avant que le sommet bicontinental d'avril 2005 n'aboutisse au Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. La stratégie retenue expose les grands principes de la coopération Asie-Afrique tout en énonçant les priorités politiques, économiques et socioculturelles à prendre en compte. La viabilité du Partenariat dépendra d'une interaction dans trois sphères distinctes : au sein d'une tribune intergouvernementale, entre organisations sous-régionales et entre particuliers (milieux d'affaires, universitaires et membres de la société civile, notamment).

51. Au niveau institutionnel, le processus de coopération Asie-Afrique sera guidé par un sommet des chefs d'État et de gouvernement tous les quatre ans, une réunion des ministres des affaires étrangères tous les deux ans et des réunions ministérielles sectorielles ou d'autres réunions techniques, au besoin. Lors du sommet économique qui s'est tenu avant la conférence officielle, il a été décidé que ce sommet se tiendrait désormais en conjonction avec les sommets politiques.

Asie et Amérique latine

52. Le Forum pour la coopération Asie de l'Est-Amérique latine a tenu en janvier 2004 sa deuxième réunion ministérielle, qui a réuni les 10 pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Australie, la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et 17 pays d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela). Ce Forum a pour but

de favoriser le dialogue politique, la coopération et l'établissement de nouveaux partenariats. Depuis sa première réunion, qui s'est tenue à Santiago, au Chili, en mars 2001, le Forum a également mené des consultations dans le cadre de trois groupes de travail et entrepris la mise en place d'un réseau d'universitaires dans un but de sensibilisation interrégionale.

États arabes et Amérique latine

53. Le Sommet des États arabes et latino-américains a tenu sa première session à Brasilia (Brésil) en mai 2005, en présence de représentants de 34 États. Fait exceptionnel, ce sommet a d'abord été une initiative des milieux d'affaires, notamment de la Chambre de commerce arabo-brésilienne, laquelle a mis sur pied en 2001, dans un but de sensibilisation interrégionale, l'agence de presse ANBA. Le Brésil, pays où vivent la majorité des 10 millions de Sud-Américains d'origine arabe, a eu en 2004, avec la région arabe, des échanges commerciaux d'une valeur totale de 8,2 milliards de dollars, soit 50 % de plus qu'en 2003; ces échanges pourraient bien atteindre 15 milliards de dollars dans deux ans. Dans le cadre du Sommet, une entente sur la création d'une zone de libre-échange est intervenue entre le MERCOSUR et le Conseil de coopération du Golfe.

Afrique et Amérique latine

54. Lors de la première Conférence des ministres de l'énergie d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes (AFROLAC), qui s'est tenue en février 2004, il a été décidé de lancer une action concertée. Un mémorandum d'accord intervenu ultérieurement entre l'Organisation latino-américaine de l'énergie et la Commission de l'énergie pour l'Afrique a donné le coup d'envoi à un vaste processus de coopération comprenant des volets de développement des capacités, de recherche et d'appui technique. Les deux organismes signataires sont convenus, pour favoriser l'intégration de leurs régions, d'uniformiser les méthodes et les techniques utilisées et d'échanger des informations.

55. Le Programme de prestation de soins de santé Sud-Sud a été mis en place à la suite d'une recommandation du premier Sommet du Sud, qui s'est tenu à La Havane (Cuba) en 2000. Ce programme, dont le siège se trouve à Abuja (Nigéria) et auquel participent l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, Cuba, la Jamahiriya arabe libyenne et le Nigéria, fournit des services de santé aux pays qui en font la demande. À ce jour, du personnel sanitaire de Cuba, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Nigéria a été envoyé au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad, en Gambie, en Guinée, au Mali, au Niger et en Sierra Leone; des demandes de plusieurs autres pays sont à l'étude.

Initiatives tricontinentales

56. L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (qui forment le groupe IBSA) ont entrepris une coopération sur plusieurs fronts, notamment en matière de transport, de santé, d'énergie et de technologies de l'information, afin d'aider d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Lorsque la troisième réunion ministérielle du groupe IBSA s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) en mars 2005, des accords commerciaux préférentiels avaient été conclus entre le MERCOSUR et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ainsi qu'entre le MERCOSUR et l'Inde. Des discussions sur une entente commerciale entre l'Inde et

la SACU ont débuté en juin 2005. En outre, le groupe IBSA s'est doté d'un conseil des entreprises qui réunit les principales chambres de commerce et d'industrie des trois pays.

Coopération dans le secteur de l'énergie

57. Les pays en développement (y compris ceux de la Communauté d'États indépendants) comptent pour la plus grande partie des exportations de pétrole du monde. Ils représentent aussi 40 % de la consommation pétrolière mondiale, proportion qui augmente rapidement. Pays consommateurs aussi bien que pays producteurs adoptent des mesures pour faire face, par la coopération Sud-Sud, à ces nouvelles réalités.

58. En mai 2005, les Présidents de l'Argentine, du Brésil et du Venezuela ont signé un accord de coopération en matière d'énergie qui a créé le groupe Petrosur. Cet accord prévoit, entre les sociétés pétrolières publiques des trois pays, des partenariats relatifs à des projets en matière de prospection, de raffinage et de transport du pétrole de même qu'en matière de construction navale. Les trois Présidents ont en outre discuté des options de financement pour les trois sociétés d'État.

59. En avril 2005, des experts du Brésil, de la Chine et de l'Inde ont discuté de la proposition visant à constituer une industrie des sociétés de services énergétiques afin de réduire considérablement les coûts économiques, sociaux et environnementaux dans ce domaine. Leur réunion s'est tenue dans le cadre du Projet d'efficacité énergétique des trois pays (3CEE). Ce partenariat de la Banque mondiale, du centre de recherches du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) situé à Risoe, au Danemark, et d'organismes au Brésil, en Chine et en Inde vise principalement à mettre en commun l'information concernant les méthodes optimales de réduction des gaz à effet de serre. On s'attend en effet à une augmentation de plus de 100 % de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans ces trois pays au cours des 20 prochaines années.

Programmes nationaux

60. Bon nombre de pays en développement ont développé leurs programmes nationaux Sud-Sud en raison de l'intégration régionale accrue. En outre, un certain nombre de pays en développement clefs d'Amérique latine et d'Asie ont tout particulièrement intensifié leur coopération avec des pays d'Afrique. Il n'existe toutefois pas assez d'informations pour qu'on puisse affirmer si les pays pauvres, surtout en Afrique, se sont dotés de stratégies Sud-Sud qui leur permettent de tirer parti pleinement d'arrangements régionaux et interrégionaux, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, par la coopération Sud-Sud. Pour les pays qui n'ont ni politique ni stratégie nationale en matière de coopération Sud-Sud, il importe donc au plus haut point de mettre en place des mécanismes leur permettant de coordonner efficacement les relations Sud-Sud aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional.

B. Pays développés

61. Les pays développés appuient énergiquement la coopération Sud-Sud. L'Union européenne, le Japon, les Pays-Bas, les pays nordiques et les États-Unis ont tous fourni un financement appréciable à bon nombre des projets mentionnés plus haut. La réunion organisée en février 2005 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement a favorisé une collaboration plus étroite entre les membres du CAD et les pays en développement qui fournissent une assistance à d'autres pays du Sud. Les participants à la réunion se sont accordés à penser que la coopération Sud-Sud ou triangulaire peut accroître l'efficacité et l'efficience de l'aide accordée en mettant l'accent sur les partenariats non exclusifs et le contrôle du processus par les bénéficiaires.

62. Le G-8 a lancé deux initiatives dans le domaine de la coopération triangulaire. Le Forum du Partenariat pour l'Afrique a réuni à plusieurs reprises, depuis novembre 2003, les représentants personnels des dirigeants du G-8 et d'autres donateurs d'aide, les 20 membres du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre et des représentants de la société civile africaine et d'organisations internationales. Il s'agit dans ce cadre d'accroître la transparence et de prévoir des actions dans plusieurs domaines clefs, notamment la salubrité des denrées alimentaires et le VIH/sida. Quant au Partenariat pour le progrès et un avenir commun avec l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mis sur pied lors du Sommet du G-8 de 2004, il se concentre principalement sur les réformes en matière de gouvernance politique et économique.

63. Le Japon est un chef de file de la coopération triangulaire. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique a tenu en 2003 sa troisième session qui a abouti, comme les précédentes, à bon nombre d'actions concrètes. Ainsi, le Japon et la Malaisie ont convoqué en mai 2004 le Forum commun public-privé Asie-Afrique pour se préparer à la réunion de la Conférence Asie-Afrique sur le commerce et l'investissement. Celle-ci a rassemblé, en novembre de la même année, des dirigeants de banques et d'entreprises de ces deux continents. En outre, le Centre d'investissements et de promotion des technologies Asie-Afrique a été mis sur pied à Kuala Lumpur (Malaisie) avec le soutien du Japon et l'aide technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Enfin, un nombre croissant d'experts asiatiques se rendent en Afrique dans le cadre d'un programme de volontariat de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

64. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, mieux connu sous le nom de Centre Nord-Sud, mis sur pied en 1989 par le Conseil de l'Europe, est lui aussi un défenseur de longue date de la coopération triangulaire. Ce centre veille à toujours intégrer un volet Sud-Sud à ses processus de dialogue Europe-Afrique ou transméditerranéen.

65. Les pays nordiques offrent un appui à long terme aux programmes régionaux de recherche agricole qui permettent d'établir des réseaux d'experts et d'organisations en Afrique orientale, australe et centrale. À titre d'exemple, l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale dirige 16 réseaux de chercheurs et centres de travaux qui s'intéressent aux principales cultures vivrières de la région.

66. Un type de coopération triangulaire tout à fait nouveau consiste à apporter un appui important au développement des capacités de maintien de la paix en Afrique. Les membres du G-8 envisagent de fournir le soutien nécessaire pour former, au cours des cinq prochaines années, 75 000 Africains aux activités de maintien de la paix.

C. Système des Nations Unies pour le développement

67. La coopération Sud-Sud est aujourd'hui omniprésente dans les activités du système des Nations Unies pour le développement, mais il est difficile d'en avoir une vision d'ensemble à cause du manque de cohérence des informations disponibles auprès des différents organismes. Des améliorations ont été constatées depuis que ce problème a été signalé pour la première fois au Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, en 2003. La Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Université des Nations Unies ont publié en 2004 des études de grande envergure sur l'intégration régionale, tandis que la Banque mondiale a mis en relief le rôle de la coopération Sud-Sud dans ses rapports de 2005 sur les flux financiers et le commerce¹⁰. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a présenté des conclusions importantes sur la coopération Sud-Sud dans son premier Rapport sur le commerce mondial publié en 2003¹¹.

68. Le renforcement des compétences et des capacités des pays en développement et la rentabilité des initiatives lancées à l'échelon régional ont grandement influencé les activités des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et de paix et de sécurité. Au cours des dernières années, une plus grande place a été accordée aux acteurs, aux capacités et aux arrangements régionaux dans tous les domaines. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont toutes trois assumé des responsabilités en matière de paix et de sécurité qui auraient été automatiquement transférées à des entités extrarégionales par le passé.

69. Malgré ces signes encourageants, l'incidence de la coopération Sud-Sud sur les programmes multilatéraux demeure globalement faible, ce qui fait obstacle à l'amélioration de la coordination et des synergies. Les paragraphes qui suivent rendent compte de la diversité des engagements des organismes des Nations Unies envers la promotion de la coopération Sud-Sud et mettent à nouveau en évidence la nécessité d'améliorer la qualité des informations et des analyses.

70. *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*. En septembre 2004, le Conseil d'administration du PNUD a décidé de faire de la coopération Sud-Sud l'un des moteurs du développement dans son plan de financement pluriannuel. Cette coopération est ainsi devenue un élément commun à tous les domaines d'activité du Programme. Une analyse préliminaire des données recueillies auprès des bureaux de pays indique qu'en Afrique, la coopération Sud-Sud est principalement menée dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida et de la promotion de la gouvernance démocratique. Dans la région Asie-Pacifique, elle intervient avant tout dans les domaines de la prévention des crises, du relèvement, de l'énergie et de l'environnement. En Amérique latine, elle porte principalement sur la prévention des crises, le relèvement et la promotion de la gouvernance démocratique.

71. *Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud.* Le troisième cadre de coopération (2005-2007), dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe spécial du PNUD, comporte trois changements significatifs reflétant les leçons tirées de la mise en œuvre des cadres précédents. Ainsi, le Groupe spécial ira au-delà de la promotion et mettra l'accent sur l'application des plans d'action. Il concentrera ses efforts sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en donnant la priorité à la collaboration avec le secteur privé, afin de répondre aux besoins prioritaires des pays les moins avancés, des petits pays insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. Il se transformera également en un centre de gestion des compétences sur les questions Sud-Sud plus dynamique, facilitant notamment l'accès à des fichiers d'experts des pays du Sud, ainsi qu'aux pratiques exemplaires et aux méthodes éprouvées du Sud pour réaliser les objectifs du Millénaire.

72. Le Plan d'action du deuxième Sommet du Sud était en grande partie consacré à la coopération Sud-Sud. Les participants au Sommet ont appelé au renforcement du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD « en tant qu'entité distincte et centre de coordination » afin de lui permettre de mener à bien toutes les activités dont il a la charge, y compris la mobilisation des ressources pour la coopération entre pays en développement. Il a également été demandé au Groupe spécial de mener les actions suivantes :

a) Établir un rapport annuel sur la coopération Sud-Sud en collaboration avec le Centre du Sud et en concertation avec la présidence du Groupe des 77;

b) Appuyer, en collaboration avec le Centre du Sud, la création d'un réseau de centres d'excellence entre les établissements scientifiques et techniques des pays en développement, en vue de faciliter les interactions entre les chercheurs et les ingénieurs et de tirer le meilleur parti possible des installations de recherche existantes;

c) Prêter son concours, en partenariat avec le Groupe des 24 et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à des réunions d'experts financiers, de fonctionnaires des banques centrales et d'autres experts organisées en vue d'envisager la création d'une banque de commerce et de développement pour le Sud.

73. Face au manque de financement de la coopération Sud-Sud, un Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire a été établi à l'occasion du deuxième Sommet du Sud. Il a reçu initialement une contribution de 20 millions de dollars du Qatar et des contributions de 2 millions de dollars chacune de la Chine et de l'Inde. D'autres pays en mesure d'apporter une contribution ont été invités à le faire.

74. *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).* Un rapport établi par le secrétariat pour la onzième session de la Conférence¹², tenue à São Paulo (Brésil) en juin 2004, a mis en avant la « nouvelle géographie du commerce international » façonnée par la coopération Sud-Sud. Au cours de la Conférence, les pays en développement ont entamé une troisième série de négociations dans le cadre de leur Système global de préférences commerciales (SGPC), pour laquelle la CNUCED jouera un rôle consultatif essentiel. Les échanges commerciaux entre les membres du Système avoisinent déjà les 2 000 milliards de dollars, soit environ 55 % du commerce extérieur de l'ensemble des pays en développement¹³. Le Rapport sur l'investissement dans le monde de la

CNUCED rend compte des flux d'investissements internationaux, notamment des flux en provenance et en direction des pays en développement et des flux entre pays en développement.

75. En octobre 2003, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a adopté une nouvelle stratégie de renforcement des capacités visant à appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour élargir et améliorer leur base de compétences en vue de participer aux négociations commerciales à l'échelon régional et international. À cet effet, des activités de formation seront mises en place au sein de groupements d'intégration régionale afin d'aider, en particulier, les pays les moins avancés. Cette stratégie aura pour objectifs d'améliorer l'efficacité des activités et de renforcer la synergie entre institutions régionales en mettant l'accent sur plusieurs initiatives, notamment la formation des formateurs et l'établissement de réseaux de partage des connaissances.

76. *Centre du commerce international (CCI)*. Le CCI dirige un programme de promotion du commerce Sud-Sud axé sur la mise en relation d'acheteurs et de vendeurs lors de conférences régionales et interrégionales ciblées. Son système d'analyse (Personal Computer Trade Analysis System), disponible sur CD-ROM, fournit aux personnes souhaitant profiter des débouchés du commerce Sud-Sud les données dont elles ont besoin en ce qui concerne la situation du marché et la disponibilité des produits.

77. *Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)*. Le programme de coopération Sud-Sud mis en œuvre sous l'égide de l'ONUDI et de partenaires concerne l'Inde (logements à faible coût), la Malaisie (technologie et investissement), le Japon et le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre d'activités de coopération triangulaire. Le programme de production moins polluante de l'ONUDI repose sur un réseau de centres couvrant 30 pays.

78. *Banque mondiale*. La Banque mondiale intègre des éléments de coopération Sud-Sud dans plusieurs de ses projets. En mai 2004, elle a organisé une conférence internationale à Shanghai (Chine) sur la réduction de la pauvreté, lors de laquelle le Programme de Shanghai pour la réduction de la pauvreté a été adopté. Le « Consensus de Shanghai » souligne les rôles clefs joués par l'État et l'économie de marché dans le développement économique et social. Il rappelle également l'importance de la coopération Sud-Sud dans le renforcement des initiatives de réduction de la pauvreté.

79. *Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)*. Les activités opérationnelles de l'OACI, qui sont axées autour d'un programme d'assistance technique exécuté à l'échelon régional et financé dans sa quasi-totalité (95 %) par les pays bénéficiaires, relèvent principalement de la coopération Sud-Sud. Leur financement est en partie assuré par des banques régionales de développement, la Commission européenne, l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis et le secteur privé (Airbus Industries, Boeing et General Electric).

80. *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*. En tant qu'architecte principal du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique, tous deux élaborés en concertation étroite avec les gouvernements, le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO, qui aide les pays en développement à

bénéficier des conseils d'experts agricoles dans tous les domaines pertinents, est l'une des grandes réussites de la coopération Sud-Sud. Lancé en 1995 avec 15 pays participants et un budget de 3,5 millions de dollars, il regroupe aujourd'hui 70 pays et dispose d'un budget de 500 millions de dollars, dont plus de la moitié provient des contributions des pays en développement. L'approche locale du PSSA est en cours de déploiement dans 20 pays, afin d'appuyer la réalisation par ces derniers de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la faim extrême d'ici à 2015.

81. *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*. La coopération Sud-Sud est une composante intrinsèque de plusieurs programmes de l'UNESCO, notamment ceux consacrés aux mers régionales, à l'éducation pour tous et à l'homme et la biosphère (MAB). Ce dernier, par exemple, bénéficie du soutien d'un ensemble de réseaux régionaux et sous-régionaux, eux-mêmes appuyés par des bureaux régionaux de l'UNESCO. Dans le cadre de son étroite collaboration avec les gouvernements africains pour ce qui a trait aux composantes éducatives du NEPAD, l'UNESCO a organisé, en janvier 2004, trois conférences sous-régionales au cours desquelles les ministres de l'éducation ont examiné la stratégie à adopter pour faire de l'éducation un outil efficace d'intégration régionale.

82. *Université des Nations Unies (UNU)*. Les activités Sud-Sud de l'UNU budgétisées à ce titre ont donné lieu à deux programmes de formation, l'un à la gestion des forêts, l'autre à l'analyse du développement durable. Cependant, la plupart des activités de l'UNU font appel à la coopération Sud-Sud car elles mettent en jeu des personnes et des institutions de pays en développement et portent sur des questions identifiées comme étant prioritaires par les gouvernements concernés.

D. Secteur privé

83. Avec un stock d'investissements directs à l'étranger de 859 milliards de dollars en 2003, les sociétés transnationales des pays en développement sont devenues des acteurs importants sur la scène internationale. Dans certains secteurs, elles ont mis en place leurs propres réseaux internationalement synergiques. Au cours des 15 dernières années, les flux d'investissement étranger direct en provenance des pays en développement ont connu une croissance plus forte que celle des flux en provenance des pays développés. La Malaisie, la République de Corée et Singapour ont des antécédents bien établis; l'Afrique du Sud, le Chili et le Mexique sont des acteurs plus récents, suivis par le Brésil, la Chine et l'Inde. La CNUCED a indiqué en 2004 que le rôle croissant joué à l'étranger par les entreprises du Sud ne recevait pas suffisamment d'attention de la part des gouvernements du Sud, même si cet aspect de leur intégration dans l'économie mondiale serait « un défi auquel un nombre de plus en plus grand de ces gouvernements devrait faire face »¹⁴.

84. Les sociétés asiatiques ont pris la tête en matière d'investissement à l'étranger. En 2003, elles avaient 635 milliards de dollars investis dans des pays étrangers, dont plus de la moitié dans d'autres pays en développement. Les sociétés chinoises sont devenues des investisseurs importants à l'étranger, surtout dans le secteur de l'énergie, avec des flux annuels moyens qui sont passés de 450 millions de dollars dans les années 80 à plus de 2 milliards de dollars dans les années 90; à la fin de 2003, le stock total d'investissements directs à l'étranger de la Chine était estimé à

37 milliards de dollars. Les investissements ont été effectués non seulement dans d'autres pays d'Asie, mais également en Afrique et en Amérique latine¹⁵. La Chine occupe la cinquante-huitième place dans l'*Indice de performance de l'investissement direct à l'étranger 2001-2003* de la CNUCED, soit environ le point médian de la liste de 128 pays.

85. Les flux d'investissement direct à l'étranger de l'Inde, qui est classée à la soixante et unième place dans l'*Indice de performance de l'investissement direct à l'étranger 2001-2003*, ont augmenté fortement au cours des deux dernières années à la suite de la suppression de certaines restrictions par le Gouvernement et de l'expansion à l'étranger des sociétés indiennes de logiciels et de centres d'appels. Environ la moitié des investissements indiens sont effectués dans d'autres pays en développement. Outre la technologie de l'information, des investissements ont été effectués dans le secteur de l'énergie, le secteur manufacturier (boissons, climatiseurs, produits pharmaceutiques) et des services tels que le tourisme et les transports.

86. Des sociétés sud-africaines sont devenues des acteurs internationaux importants dans certains secteurs. La société AngloGold Limited est devenue le premier producteur mondial d'or lorsqu'elle a acquis la mine d'or Ashanti au Ghana en 2003. La société Anglo American plc a obtenu des gains records de 2,7 milliards de dollars en 2004 – soit une augmentation de 59 % par rapport à 2003 – en grande partie grâce à ses activités concernant les métaux de base en Amérique du Sud, qui satisfont la forte augmentation de la demande en Chine. Des sociétés sud-africaines mènent des activités d'exploration concernant des gisements de gaz naturel en Bolivie et de pétrole au Venezuela. En Afrique, le groupe sud-africain Eskom a conclu un contrat pour l'exploitation de la Tanzania Electric Supply Company et de la principale centrale électrique au Zimbabwe. Elle a également conclu un contrat concernant des travaux de réparation et de remise en état pour la Nigerian National Power Authority.

87. En Amérique latine, la Société andine de développement (CAF) offre un exemple unique de réussite de la coopération Sud-Sud. Créée par un accord intergouvernemental en février 1968 en tant que banque polyvalente et organisme de promotion du développement et de l'intégration dans les Andes, son capital souscrit initial de 25 millions de dollars est passé à 2 milliards 360 millions de dollars, et son capital autorisé est passé de 100 millions à 5 milliards de dollars. Les participants à la CAF comprennent actuellement non seulement des gouvernements, mais également 16 banques privées de la région.

88. Le secteur privé est devenu la principale source des flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement. Étant donné que le manque de ressources a été cité comme un obstacle à la coopération Sud-Sud, il faudrait déployer de plus grands efforts pour élargir les partenariats secteur public-secteur privé en tant que moyen de surmonter l'obstacle à la coopération Sud-Sud créé par le manque de ressources.

E. Organisations non gouvernementales et organisations de la société civile

89. Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile ont ouvert une nouvelle dimension pour la coopération Sud-Sud, facilitée par

les nouvelles technologies de l'information et des communications. L'Internet et le Web ont permis aux particuliers et aux organisations de la société civile d'établir des réseaux interrégionaux, en créant des contacts de personne à personne sans précédents dans l'histoire. On peut citer comme exemple le réseau Veille sociale, établi à la suite du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995. Par le biais de son secrétariat international à Montevideo, il publie un rapport annuel qui offre une perspective solide sur l'évolution internationale du point de vue des pays en développement.

90. Un exemple plus récent est le Réseau des droits économiques, sociaux et culturels (ESCR), créé en juin 2003 lors d'une réunion de 300 activistes provenant de 50 pays, tenue à Chiang Mai (Thaïlande), à la suite d'un processus de diffusion d'informations et de consultations sur le Web qui a duré deux ans. Les personnes chargées des structures directrices du Réseau Veille sociale et du Réseau ESCR viennent en majorité du Sud.

91. Des organisations plus anciennes, telles que le Réseau du tiers monde, l'Académie des sciences du tiers monde (rebaptisée Académie des sciences pour le monde en développement, tout en ayant conservé l'acronyme TWAS) et le Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde (TWNSO) continuent de fournir des services essentiels.

92. En 2004, l'Académie et le Réseau ont collaboré afin de publier la troisième édition de *Profiles of Institutions for Scientific Exchange and Training in the South*, une publication décrivant les capacités de plus de 500 institutions de recherche de premier ordre dans le monde en développement. L'Académie a continué à bénéficier d'un appui vigoureux des pays en développement qui ont des capacités scientifiques bien développées. En 2004, le Brésil, la Chine et l'Inde ont annoncé qu'ils offriraient chacun, par l'intermédiaire de l'Académie, 50 bourses par an à des scientifiques d'autres pays en développement.

93. En Afrique, les organisations de la société civile sont membres du nouveau Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, qui comprend 150 membres. Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) a été renforcé par l'attention accrue accordée par le NEPAD à la gouvernance démocratique. Au niveau sous-régional, une initiative notable a été le Forum ONG-organisations de la société civile de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) organisé en avril 2004 par des groupes de la société civile de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan. Le Forum traitera de tous les principaux problèmes touchant la région, tels que les conflits armés, la dégradation sévère de l'environnement, le VIH/sida, la prolifération des armes légères et le manque de sécurité.

94. En tant que nouveaux acteurs dans la coopération Sud-Sud, les organisations de la société civile et les ONG offrent l'occasion d'appliquer l'approche Sud-Sud en matière de développement à une vaste gamme de questions, établissant ainsi un lien entre le programme de développement mondial et les priorités des acteurs à différents niveaux, y compris les collectivités locales.

IV. Conclusions et recommandations

95. Le nouveau consensus parmi les pays développés et les pays en développement concernant l'utilité des approches Sud-Sud en matière de développement offre à la communauté internationale une occasion unique de renforcer les initiatives Sud-Sud et triangulaires qui requièrent la mobilisation de ressources complémentaires provenant du Nord et du Sud, dans l'esprit du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. Les stratégies et les mécanismes de coordination de la coopération Sud-Sud devraient être renforcés afin de tirer pleinement parti du nouveau dynamisme de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

96. Les institutions et organismes des Nations Unies font de plus en plus souvent appel à des experts et des institutions du Sud en raison de leur rentabilité et de leur connaissance pratique des questions de développement et de leurs solutions dans le Sud. Afin d'optimiser l'utilisation des capacités du Sud, le système des Nations Unies devrait mettre au point une approche mieux coordonnée pour pouvoir recenser et utiliser le nombre croissant d'experts et d'institutions de classe mondiale dans les pays en développement en coordination avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, qui devrait être renforcé en tant que mécanisme de coordination des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

97. Étant donné que le secteur privé est devenu la principale source de flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement, des efforts devraient être déployés pour élargir et renforcer les mécanismes novateurs et autonomes de partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de surmonter les obstacles à la coopération Sud-Sud.

98. Des blocs commerciaux régionaux et interrégionaux et d'autres alliances de collaboration ont été mis en place dans le Sud afin de renforcer les groupes sous-régionaux moins larges pour réagir d'une manière stratégique aux défis posés par la mondialisation. Pour que ces groupes puissent bénéficier mutuellement de leurs connaissances et expériences respectives, des mécanismes devraient être établis en vue d'améliorer la coordination entre les experts et les principaux décideurs au sein de leurs secrétariats respectifs.

99. En se fondant sur le consensus international concernant la nécessité d'aligner la coopération Sud-Sud sur les objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les pays qui s'efforcent de concentrer leurs ressources limitées sur une série réaliste d'objectifs devraient adopter cette approche stratégique dans leurs plans de développement tout en tenant compte des priorités découlant de leur situation unique en matière de développement.

Notes

¹ Voir *Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique : Rapport du Secrétaire général (A/59/285)*, chap. II, par. 3.

² *Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285)*, par. 7 et 9.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *NEPAD Comprehensive Africa Agriculture Development Programme*, chap. 3, sect. 3.1, encadré n° 5, novembre 2002.

Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/005/Y6831E/y6831e-04.htm>.

- ⁴ Voir l'article publié le 7 décembre 2004 par l'Inter Press Service News Agency <<http://www.ipsnews.net/interna.asp?idnews=26583>>.
- ⁵ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, *Global development finance : Mobilizing finance and managing vulnerability. Analysis and Statistical Appendix 2005*, p. 57-58 <<http://siteresources.worldbank.org/INTGDF2005/Resources/gdf05complete.pdf>>.
- ⁶ <<http://www.thailandoutlook.com/thailandoutlook1/top+menu/what+new/Asian+Bond+Fund+Initiative+June+2+2003.html>>.
- ⁷ Voir le bulletin du 13 mai 2005 de l'Institut de la Banque asiatique de développement <<http://www.adbi.org/e-newsline/050513.html#10>>.
- ⁸ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, *Global Development finance : Mobilizing finance and managing vulnerability. Analysis and Statistical Appendix 2005*, p. 28 <<http://siteresources.worldbank.org/INTGDF2005/Resources/gdf05complete.pdf>>.
- ⁹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2004*, p. 19 et suiv.
- ¹⁰ Voir par exemple : Banque mondiale, *Global Development Finance 2005: Mobilizing Finance and Managing Vulnerability*, p. 99 à 102.
- ¹¹ Organisation mondiale du commerce, *Rapport sur le commerce mondial 2003*, p. 24 à 35. Disponible à l'adresse : <http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report_2003_f.pdf>.
- ¹² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *La nouvelle géographie du commerce international : la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus interdépendant* (TD/404), 4 juin 2004.
- ¹³ Voir communiqué de presse UNCTAD/PRESS/PR/SPA/2004/010 en date du 17 juin 2004. Disponible en anglais uniquement à l'adresse <<http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=4913&intItemID=2807&lang=1>>.
- ¹⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2004*, p. 29.
- ¹⁵ Ibid., p. 25 et suivantes.